

Rapport d'avancement sur l'accessibilité

GLS Logistics Systems Canada LTD (Rosenau Transport et AltiMax Courier)

1. Général

1.1 Présentation de GLS Canada, Rosenau Transport et AltiMax Courier

GLS Canada, Rosenau Transport et AltiMax Courier exploitent collectivement 54 immeubles à travers le Canada. Ces installations comprennent des opérations de tri de colis et de transbordement où le fret est trié, préparé et expédié à nos clients. Dans l'Ouest canadien, certains sites disposent également de cours avec plateaux. Nous disposons également de bureaux pour nos équipes administratives et de direction.

Nous reconnaissons que certains obstacles à l'accessibilité sont inhérents aux environnements d'entrepôt, en particulier dans nos installations de tri de colis, mais nous nous efforçons de réduire ces obstacles dans la mesure du possible.

1.2 Déclaration d'engagement

Dans leurs locaux actuels, GLS Canada, Rosenau Transport et AltiMax Courier s'engagent à repérer, éliminer ou corriger, ainsi qu'à prévenir les obstacles à l'accès pour les personnes en situation de handicap, notamment en collaborant avec les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles.

Nous savons que la création d'un environnement sans obstacle prend du temps et nous nous engageons à repérer, à éliminer et à prévenir les obstacles de façon continue. GLS Logistics Systems Canada, LTD. (GLS Canada), Rosenau Transport et AltiMax Courier s'engagent à :

- Identifier les besoins des personnes en situation de handicap en matière d'accessibilité et y répondre de manière appropriée.
- Favoriser un environnement inclusif et sans obstacle, conformément aux principes de la Loi canadienne sur l'accessibilité (ACA), lesquels incluent la dignité, l'autonomie, l'intégration et l'égalité des chances. GLS Canada, Rosenau Transport et AltiMax Courier s'engagent à recevoir les commentaires concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap au Canada et à y répondre de manière proactive.

1.3 Processus de rétroaction

GLS, Rosenau Transport et AltiMax Courier sont ouverts à recevoir des commentaires, quels qu'en soient la forme ou le mode de transmission, dans un esprit qui favorise la liberté d'expression et le confort de toutes les personnes concernées — y compris par le biais de commentaires anonymes portant sur le présent rapport d'avancement. Nous nous engageons à examiner ces retours avec sérieux et à prendre des mesures concrètes pour éliminer les obstacles soulevés dans le cadre de ce processus.

Les problèmes d'accessibilité peuvent être adressés à notre département des ressources humaines, qui peut être contacté comme suit :

Par courriel :

- Ressources humaines : Teresa Macklem (teresa.macklem@gls-canada.com) & Jean-Philippe Hunter (jean-philippe.hunter@gls-canada.com)
- Québec, Ontario et Maritimes : canadaaccessibility@gls-canada.com
- Ouest canadien* : compliance@rosenau.ca

Par la poste :

- GLS Logistics Systems Canada LTD, Rosenau Transport et AltiMax Courier
10500 av. Ryan,
Dorval, Québec
H9P 2T7

GLS Canada, Rosenau Transport et AltiMax Courier s'engagent à veiller à ce que leurs processus de rétroaction demeurent accessibles aux personnes en situation de handicap. Sur demande, nous fournirons ou préparerons des formats accessibles et des supports de communication pour faciliter à la fois le processus de rétroaction et l'accès à ce plan.

Pour demander un autre format pour ce plan ou pour le processus de rétroaction, veuillez communiquer avec : canadaaccessibility@gls-canada.com

1.4 Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à l'ensemble du présent plan :

Handicap : toute déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, sensorielle, d'apprentissage ou de communication qui, lorsqu'elle est associée à un obstacle, limite la pleine participation équitable d'une personne. Les handicaps peuvent être permanents, temporaires ou évolutifs.

Obstacle : tout ce qui peut entraver la pleine participation équitable des personnes en situation de handicap. Les obstacles peuvent être physiques, technologiques, architecturaux, comportementaux ou liés à l'information et à la communication, ainsi que les politiques ou pratiques qui créent des obstacles.

Accessibilité : conception de produits, de dispositifs, de services, d'environnements, de technologies, de politiques et de règles de manière à garantir l'accessibilité pour tous, y compris les personnes souffrant de divers handicaps.

2. Domaines décrits à l'article 5 de l'ACA, objectifs et progrès

À la fin de l'année 2024, nous avons amorcé l'élaboration de notre plan visant à rendre notre organisation plus accessible et inclusive pour tous. En l'espace de quelques mois seulement — de novembre à juin — nous avons réalisé des progrès concrets dans sa mise en œuvre.

2.1 Emploi

Nous nous engageons à favoriser un environnement de travail inclusif et accessible où chacun, y compris les personnes en situation de handicap, a des chances égales de réussir. Nos pratiques en matière d'emploi sont conçues pour identifier et éliminer les obstacles tout au long du parcours de l'employé, depuis le recrutement et l'intégration

jusqu'à la formation, le développement et l'avancement.

Les principales mesures prises dans le cadre de cette section sont les suivantes :

- Nos offres d'emploi reflètent notre engagement envers la diversité et l'inclusion, en accueillant des candidats de tous les horizons, y compris les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes en situation de handicap.
- Vers la fin de l'année 2024, nous avons ajouté de la narration à notre processus d'intégration et de formation. Nous continuerons à revoir ce processus et à ajouter d'autres fonctionnalités pour répondre aux besoins de tous les individus.
- Nous avons établi un partenariat avec Indeed, une agence de recrutement temporaire qui offre de multiples options pour aider les personnes en situation de handicap à accéder aux offres d'emploi et à y postuler.
- Des mesures d'adaptation peuvent être offertes, sur demande, durant le processus de recrutement, les entrevues et l'intégration.
- La création d'un comité sur l'accessibilité est prévue d'ici la fin de 2025. Il sera composé de représentants de la direction issus de différents départements. Ce comité se réunira régulièrement afin d'identifier et de discuter des obstacles, de faire le point sur les progrès réalisés, et de soutenir l'élaboration ainsi que la mise en œuvre des initiatives en matière d'accessibilité à l'échelle de l'organisation.
- Nous maintenons notre engagement de revoir régulièrement nos pratiques de recrutement afin d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés et de veiller à ce que l'accessibilité continue d'être ancrée dans notre culture d'entreprise.

2.2 Environnement de construction

Chez GLS Canada, Rosenau Transport et AltiMax, nous travaillons en collaboration pour améliorer l'accessibilité de nos entrepôts de tri et de nos espaces de bureau pour les employés et, le cas échéant, les membres du public.

En date de juin 2025 :

- Nous avons procédé à l'évaluation de tous nos bâtiments afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité.
- Nous consultons actuellement des ingénieurs et des architectes pour déterminer l'étendue des travaux nécessaires dans chaque bâtiment.
- Une fois ces éléments établis, nous rencontrerons notre équipe financière pour examiner les considérations budgétaires et établir des échéances pour les améliorations nécessaires.
- Nous élaborerons un plan de projet afin de définir l'étendue des travaux et de suivre les progrès accomplis.
- Nous avons mis à jour nos plans d'évacuation d'urgence afin d'y inclure les personnes en situation de handicap. Nous avons également veillé à ce que les informations relatives aux évacuations d'urgence soient affichées sur tous nos tableaux d'affichage relatifs à la santé et à la sécurité.
- Un sondage sur l'accessibilité a été distribué à tous les employés ayant une adresse électronique GLS Canada, Rosenau Transport et AltiMax Courier. Au cours des prochains mois, nous examinerons les résultats et prendrons les mesures appropriées qui s'alignent sur nos objectifs d'accessibilité et sur les exigences de la Loi sur l'accessibilité du Canada.

2.3 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

D'ici la fin de l'année 2025, notre équipe informatique travaillera avec un fournisseur externe pour évaluer nos sites Web et s'assurer qu'ils sont conformes aux normes et réglementations en vigueur en matière d'accessibilité.

Nous utilisons du texte alternatif pour les images et avons ajouté des légendes et des sous-titres à presque toutes les vidéos. Nous allons étudier la possibilité de mettre en place un texte alternatif sur nos plateformes de réseaux sociaux, ce qui renforcera notre engagement en faveur de l'accessibilité pour tous les utilisateurs.

En avril 2025, nous avons mis à niveau nos applications logicielles vers Microsoft 365, qui offre des fonctionnalités d'accessibilité améliorées qui soutiennent notre engagement en faveur d'une communication inclusive et efficace.

2.4 Acquisition de biens, de services et d'installations

D'ici la fin de 2025, nous examinerons notre processus d'approvisionnement actuel afin de cerner les points à améliorer et de nous assurer qu'ils s'harmonisent avec notre engagement continu à l'égard de l'accessibilité.

2.5 Transport

GLS Canada, Rosenau Transport et AltiMax Courier n'offrent pas de services de transport de personnes, car nos activités sont axées uniquement sur le fret et les colis. Par conséquent, il n'y a aucun progrès à signaler dans ce domaine.

3. Consultations

Bien que nous n'ayons pas encore officiellement consulté les personnes en situation de handicap, nous reconnaissons l'importance d'engager un dialogue direct avec celles qui sont le plus touchées par les obstacles à l'accessibilité. Une consultation sérieuse est un principe clé de la Loi sur l'accessibilité du Canada et une partie essentielle de la création d'un lieu de travail inclusif et accessible.

Nous nous engageons à intégrer les voix et les expériences vécues des personnes en situation de handicap dans notre planification de l'accessibilité. Dans le cadre de notre prochaine phase, nous allons :

- Explorer les possibilités de collaborer avec des conseillers externes en matière d'accessibilité, des organismes de défense des droits ou des groupes communautaires.
- Utiliser les informations recueillies pour éclairer nos politiques, prioriser les améliorations et guider la mise en œuvre de notre plan d'accessibilité.